

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quinze
- en exercice : 12 le vingt cinq septembre à dix huit heures et trente minutes
- présents : 11 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 18 septembre 2015.

Présents : Mesdames Virginie LARSONNIER, Jennifer MEBREK, Elodie MINOUFLET, Aurélie BERGERON, Messieurs Thomas LESUEUR, Jean PECHO, Thierry HOUPY, Stéphane THOUMSIN, Julien BONNEMENT.

Absents excusés : Julie DENEUFBOURG (pouvoir donné à Vincent BAUQUET), Marie-Laure BORGNON, Philippe LE CAM (pouvoir donné à Roselyne CORNET), Bruno RABUSSIÉ.

Suppléants présents : Vincent BAUQUET, Roselyne CORNET, Annie LUCAS, Marc BEAUJARD, Céline MOERECANT, Estelle DEHUS.

Secrétaire de séance : Elodie MINOUFLET.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) Heures complémentaires contractuels. N° 18/2015

Pour palier au remplacement ponctuel du personnel absent, les agents contractuels effectuant des heures de remplacement pourront percevoir des heures complémentaires.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le personnel contractuel à effectuer des heures complémentaires.

2) Encaissement de dons et sinistres. N° 19/2015

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Président à encaisser tous les dons et sinistres au profit du Syndicat Scolaire Les Hirondelles.

3) Convention Centre de Gestion. N° 20/2015

Monsieur le Président informe les membres de l'absence de Mme LEBEL pour congé de maladie, depuis la rentrée scolaire. Pour remplacer l'agent souffrant, Monsieur LESUEUR a fait appel aux services du Centre de Gestion, qui a mis à disposition Mme Nathalie GENEST.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention de remplacement de personnel avec le Centre de Gestion de l'Oise et toutes les pièces s'y rattachant.

4) Ouverture du service périscolaire à Légantiers au 1^{er} janvier 2016. N° 21/2015

Le Président fait un rappel sur la fusion avec le syndicat Légantiers-Pronleroy ; depuis la rentrée scolaire il y a eu harmonisation des tarifs cantine, des repas (même prestataire). La régie de Légantiers fonctionnera jusqu'en décembre 2015.

A compter du 1^{er} janvier 2016, il sera de la compétence du Syndicat Scolaire Les Hirondelles de mettre en place un service périscolaire et de gérer en toute autonomie les deux sites d'animation et de restauration.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte l'ouverture du périscolaire à Légantiers à compter du 1^{er} janvier 2016.

5) Léo Lagrange : avenant et appel d'offre. N° 22/2015

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec Léo Lagrange de février à août 2016 ;
- ✓ de lancer un appel d'offre auprès de l'ADTO pour le renouvellement du service périscolaire et de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2016 sur les deux communes La Neuville-Roy et Légantiers.

6) Préfabriqué Montiers. N° 23/2015

Monsieur le Président informe que la rentrée de Mme WATTELLE dans le préfabriqué de Montiers s'est bien passée, les travaux se sont bien déroulés et le remboursement à la Commune de Montiers dans les termes de la délibération n° 13/2015 va intervenir courant octobre. Il demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur la durée d'amortissement de ce bien.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'amortir la somme de 30 760,24 € sur 5 ans, à compter de 2016 et de voter les crédits budgétaires nécessaires.

7) Informations et questions diverses.

- a) PEDT : La mise en place de ce projet permet de toucher le fond de soutien, il a été validé le 28 août et les sommes seront bientôt versées.
- b) Préfabriqué de Montiers et organisation de l'école : les travaux se sont déroulés sur la période fin juin/fin juillet, Monsieur le Président remercie les bénévoles des communes qui ont participé au déménagement de la classe d'Angivillers et ainsi permettre à Mme Wattelle d'installer et d'organiser sa classe mi-août. Ce bâtiment étant bien insonorisé, les récréations sont décalées.
- c) Demande de matériel des écoles : Diverses demandes faites pour du matériel de cuisine (mini fours à La Neuville-Roy et Montiers), tapis de gym (salle de motricité de Montiers), matériel de cours, livres,... Monsieur le Président demande l'aide des membres présents pour faire un inventaire dans les quatre écoles et ainsi répertorier le matériel non utilisé qui pourrait être redéployé et éviter des achats abusifs.
- d) Transport scolaire : Actuellement deux circuits sont mis en place, une réorganisation est nécessaire devant l'école de Montiers pour une meilleure prise en charge des élèves (montée dans le bus), une proposition a été faite à Monsieur le Maire et les traçages au sol vont être banalisés pendant les vacances de la Toussaint. Une accumulation des retards a été constatée en début de période. Monsieur le Président a demandé au délégué de faire un état des lieux précis afin d'y apporter les mesures adéquates. Une amélioration a été constatée, il reste deux semaines de travaux. Un arrêt supplémentaire est fait le mercredi à Légantiers, une demande de matérialisation de l'arrêt a été faite auprès de la commune et du transporteur pour que cet arrêt soit effectif tous les midis. Mme Larsonnier intervient quant à une clause du règlement du transport scolaire qui l'a interpellé et qui stipule la responsabilité du syndicat scolaire. Elle souhaiterait la mise en place d'une liste exhaustive.
- e) Personnel : Absence de l'ATSEM de Mme Levasseur ayant de gros ennuis de santé. Mme Walkowiak (directrice de l'école de Pronleroy) a été souffrante la première semaine. Trois enseignantes sont à 80 % sur les 4 écoles, la remplaçante affectée est actuellement souffrante.
- f) Une nouvelle inspectrice sur le poste de la circonscription de St-Just-en-Chaussée ;
- g) Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) : Mis en place sur les quatre villages avec une surprise sur le nombre d'enfants accueillis, un gros décalage constaté malgré un travail en amont par rapport à l'effectif de l'année passée : 75 % des élèves inscrits ce qui est compliqué à gérer pour le personnel encadrant et un manque de structure évidente ; ce qui a amené Monsieur le Président à proposer une modification des horaires pour les écoles de Montiers et Pronleroy, avec l'aval de la DSEN, des enseignants, des directrices et des représentants des parents d'élèves. Cette mise en place sera effective au 7 octobre prochain.
- h) Service périscolaire et cantine : Sur La Neuville-Roy, l'accueil du matin compte environ 35 enfants, celui du soir une trentaine et la cantine une moyenne de soixante. La garderie de Légantiers accueille 8 enfants matin et soir et une quinzaine le midi. Il y a un aménagement à faire sur la restauration du midi, désengorger La Neuville-Roy et orienter des enfants scolarisés en CP/CEI à Montiers sur Légantiers.

Un point sur l'équipement est à faire sur les deux sites, le changement du four à Léglantiers se fera pendant les vacances de la Toussaint et tout devrait être opérationnel après les vacances.

- i) Prélèvements automatiques : essai fait en septembre, 26 % des familles ont adhéré à ce nouveau moyen de paiement.
- j) Accueil de loisirs de la Toussaint à La Neuville-Roy : Ouverture du centre du 19 au 23 octobre 2015 (8h à 18h) aux enfants de 3 à 12 ans des 5 villages. A ce jour 9 enfants sont inscrits.
- k) Associations des écoles : Deux associations : « Les enfants d'abord » pour le RPI Les Hirondelles et « 1, 2, 3 Soleil » pour le RPI Léglantiers-Pronleroy. Après réflexion des deux parties, il n'y aura plus qu'une seule association : « Les enfants d'abord », une modification des statuts sera faite pour élargir les membres du bureau et ainsi accueillir les bénévoles qui le souhaitent.
- l) RPC : Monsieur le Président a reçu l'accusé réception de l'aide du Conseil Départemental le 21 août dernier sur la première tranche. L'étude de sol va être lancée. Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres l'accord pour présenter une délibération au prochain conseil municipal de La Neuville-Roy pour valider l'emplacement choisi.
- m) Jury du concours d'architecte : Avant de convoquer le jury, une nouvelle élection des membres aura lieu au prochain conseil syndical puisque 2 membres sont démissionnaires Marie-Laure BORGNON (titulaire de La Neuville-Roy) et Romain FRELIER (suppléant de Montiers).

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 25 septembre 2015 a comporté six délibérations.

1	Heures complémentaires contractuels	Délibération 18/2015
2	Encaissement de dons	Délibération 19/2015
3	Convention Centre de Gestion	Délibération 20/2015
4	Ouverture du service périscolaire à Léglantiers au 1 ^{er} janvier 2016	Délibération 21/2015
5	Léo Lagrange : avenant et appel d'offre	Délibération 22/2015
6	Préfabriqué Montiers	Délibération 23/2015